

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 PP 1031 Fournitures de bureau et papier de reprographie.

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n° 2006-975 modifié du 1er août 2006 portant Code des marchés publics ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 août 2014, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation les modalités d'attribution du marché relatif à l'acquisition de fournitures, d'articles, de petits équipements de bureau et de papier de reprographie pour les services relevant du budget spécial de la Préfecture de police ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération, ainsi que les pièces administratives [règlement de la consultation (R.C.), cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), les actes d'engagement (A.E.) et leurs annexes], dont les textes sont joints à la présente délibération, relatives à l'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de fournitures, d'articles, de petits équipements de bureau et de papier de reprographie pour les services relevant du budget spécial de la Préfecture de police.

Article 2 : Conformément aux articles 35, 59, 65 et 66 du Code des marchés publics, dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article 53 du Code des marchés publics et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, M. le Préfet de police est autorisé à lancer la procédure correspondante.

Article 3 : La durée du marché public est de 12 mois. Il peut être reconduit, dans les mêmes termes, au maximum 3 fois, pour une même période, par décision tacite.

La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de police - exercice 2014 et suivants - section de fonctionnement :

Lot 1 :

Section de fonctionnement :

Chapitre 920, tous articles

Chapitre 921, tous articles

Comptes nature 60632, 6064, 6068, 6182

Section d'investissement :

Chapitre 900, tous articles

Chapitre 901, tous articles

Compte nature 2183, 2184, 2188

Lot 2 :

Section de fonctionnement :

Chapitre 920, tous articles

Chapitre 921, tous articles

Compte nature 6064